

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2010



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de M. Cédric POCOUS, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS		Vous	Partenaire	
Total des salaires et assimilés		39 052	33 116	
Déduction 10 % ou frais réels		-3 905	-3 312	
Salaires, pensions, rentes nets		35 147	29 804	64 951
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				-2 446
REVENU BRUT GLOBAL				62 505
... REVENU IMPOSABLE ...				62 505
*** IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME ***				5 482
Impôt sur le revenu net avant corrections				5 482
IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS				5 482
Crédit frais de garde des jeunes enfants				
Montant déclaré	10 000	Retenu	2 300	
Montant du crédit d'impôt calculé				-1 150
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de				= 4 332
Votre taux d'imposition est de :				6,93 %
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence :				62 505
REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES				
Déficits fonciers non déduits des autres revenus à reporter sur votre déclaration de revenus fonciers 2010 à souscrire en 2011				6 239
Déficits fonciers antérieurs non déduits des autres revenus				7 210
Vous pouvez reporter en 2011 sur votre déclaration de revenus fonciers 2010 la fraction de ce déficit dont l'origine n'est pas antérieure à l'année 2000				
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2010, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2011 est de :				
Plafond total de 2008		Vous 13 312	Partenaire 13 312	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2007		3 328	3 328	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2008		3 328	3 328	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2009		3 328	3 328	
Plafond calculé sur les revenus de 2009		3 515	3 431	
LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE				

0

SITUATION
DU FOYER

CAS

PARTICULIER

1

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPESDONT ENFANTS
HANDICAPES

RESIDENCE EXCLUSIVE

CAS

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPESDONT ENFANTS
HANDICAPES

RESIDENCE ALTERNÉE

CAS

ENFANT MAJEURS
CÉLIBATAIRES

CAS

ENFANT
MARIÉS

CAS

PERSONNES
RECUEILLIES HANDICAPÉES

2,50

NOMBRE
DEPARTS



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de M. Cédric POCOUS, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

SUITE DE VOTRE AVIS

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2010

13 499

13 415

PAGE 2/2